



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES



COORDINATION NATIONALE REDD+

*Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la
Dégradation des forêts (REDD+)*

AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU TOGO A
LA REDD+

**RESULTATS DES CONSULTATIONS REGIONALES PAR CATEGORIE DE PARTIES
PRENANTES**

CATEGORIE D'ACTEURS : Les services techniques déconcentrés

Rapport synthèse de la Région des Savanes

Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Activités A13C1 du PTBA 2021

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

Mai 2021

1. Introduction

Depuis 2015, le Togo conduit son processus de préparation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et de dégradation des forêts (REDD+). Ce processus consiste à (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques ; (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) asseoir les bases d'un véritable développement durable et d'une économie verte. D'énormes progrès sont enregistrés et le Togo se prépare pour boucler la phase de préparation par l'élaboration de son dossier préparatoire ou R-Package. Ce document confirme qu'un pays est suffisamment avancé dans la préparation à la REDD+ et que tous les outils nécessaires sont mis en place et fonctionnels pour passer à l'étape de mise en œuvre de la REDD+.

L'auto-évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ avec les parties prenantes, est l'étape cruciale qui permettra de collecter les données et informations nécessaires à l'élaboration du R-Package. Ce processus participatif d'auto-évaluation se basera sur les 34 critères du cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF. Ces derniers portent entre autres sur la responsabilité et la transparence, le mandat et le budget opérationnels, le mécanisme de coordination multisectoriel et la collaboration intersectorielle, les capacités de supervision technique et de gestion de fonds ainsi que sur le mécanisme de remontée d'information et de recours. L'autoévaluation permettra, pour chaque critère, de (i) recueillir les commentaires et les observations des parties prenantes au processus et (ii) identifier les points forts et les points faibles ainsi que les activités à mettre en œuvre pour améliorer les points faibles.

C'est dans ce cadre qu'un atelier d'autoévaluation a eu lieu le 04 mai 2021 à Dapaong dans la salle de réunion de l'Hôtel Dapaong pour réunir les acteurs de la région des Savanes. Organisé en plusieurs groupe d'acteurs, les services techniques déconcentrés de la région des Savanes s'est penché comme tous les autres groupe sur le dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation ; la sensibilisation, participation et consultation ; la préparation de la stratégie nationale REDD+ ; la réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique ; la préparation du mécanisme de gestion des plaintes ; l'élaboration du mécanisme de partage de bénéfices (MPB) ; l'élaboration du NRF et la mise en place du SNSF. Pour ces différents critères macros du cadre d'évaluation, ils ont formulé les points forts, les points faibles et proposé des actions d'amélioration dont la synthèse est présenté dans les lignes suivantes.

2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation

Tout comme dans la conduite de toutes les activités de préparation à la REDD+, la conduite de l'autoévaluation a mobilisé plusieurs catégories d'acteurs de la région des Savanes dont les services techniques décentralisés. L'atelier de l'autoévaluation organisé dans la région a mobilisé environ 25 cadres venant de la direction régionale de l'environnement et des ressources forestières, de la direction régionale de l'office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF), de la direction régionale de l'agriculture, de la direction régionale du Plan, de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), de la direction de développement à la base à travers l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB).

N°	Structures	Nbre prévu	Nbre réalisé		
			Total	Hommes	Femmes
	Services Techniques déconcentrés				
1	Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières	9	11	11	
2	Direction régionale ODEF	1	1	1	
3	Direction régionale de l'agriculture	4	3	3	
4	Direction régionale du Plan (DRPDAT)	1	1	1	
5	Direction régionale ICAT	1	1	1	
6	ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique)	1	1	1	
7	Direction de développement à la base (ANADEB)	1	1	1	
8	Direction régionale promotion de la femme	1	1	1	
9	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise	1	1	1	
10	Direction régionale Urbanisme et habitat	1	1	1	
11	Direction régionale Mines et énergie	1	1	1	
12	Direction de la culture	1	1	1	
	Sous-Total	23	25	25	0

3. Conclusion de l'évaluation des services techniques décentralisés de la région des Savanes

Les acteurs des services techniques décentralisés de la région des Savanes après avoir énuméré plusieurs points forts du processus ont conclu que le processus de la mise en place de la SN REDD+ dispose des points forts par rapport aux quatre (04) composantes. En conséquence la Stratégie est bien en place. Cependant ils notent une seule faiblesse qui est le retard dans la mise en place du Registre national REDD+ et du système de suivi des activités. Ils recommandent donc d'accélérer le processus de mise en place d registre national REDD+

4. Résultats de l'évaluation des critères par composante et sous – composante

Les résultats de l'auto-évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ décrivant les points forts et faibles de chacun des critères et les activités à réaliser par les services techniques déconcentrés sont indiqués dans le tableau ci-après.

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation				
Sous-composante 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD				
1	Responsabilité et transparence	Organes mis en place par décret et opérationnels (CN REDD+, GNT REDD+, Coord N REDD+), avec des attributions précises et qui tiennent des réunions avec des PV.		
2	Mandat et budget opérationnels	Mandats définis dans le décret qui les met en place. Budget géré par une cellule fiduciaire suivant les procédures de la BM et c'est à travers les PTBA que les réunions sont organisées.		
3	Mécanisme de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	La composition du CN REDD+, CPDD, Cadres régionaux de concertation, Les groupes thématiques, -Le comité de pilotage multisectoriel.		
4	Capacité de supervision technique	Réunion de la coordination, des plateformes nationales, régionales et préfectorales ETC... -Renforcement des capacités.		
5	Capacité de gestion des fonds	-Rapports techniques et financiers, pièces justificatives des dépenses, contrôle et audits (interne et externe) disponibles et accessibles de même que l'état de mise en œuvre des recommandations		
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	Tenue des réunions de la base vers le haut (niveau préfectoral, régional et national) pour recueillir les avis et préoccupations de tous les acteurs -Mécanisme de gestion des plaintes mise en place		
Sous-composante 1b. Consultation, Participation et sensibilisation				

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	Organisation des ateliers et séances d'information, de sensibilisation pour chaque catégorie d'acteurs dans chaque région (femmes, jeunes, chefs traditionnels, services techniques, société civile, secteur privé), ce qui a permis aux différentes parties prenantes de s'imprégner de leurs rôles et responsabilités dans le processus REDD+; Participation aux ateliers régionaux et préfectoraux de consultation (validation des études, élaboration de la stratégie, MGP et MPB, conduite des EESS)		
8	Processus de consultation	Tenue des ateliers de consultation à l'occasion de l'élaboration et la validation des études thématiques pour déterminer les causes de la déforestation et de la dégradation ; -Tenue des ateliers de consultation pour l'élaboration de la stratégie REDD+ ; Organisation des consultations pour l'EESS ; -Organisation des consultations pour la conduite du processus du MGP ; -Organisation des consultations pour la conduite du processus de la gouvernance carbone et du MPB		
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	Elaboration et validation participative de la stratégie de communication assorti d'un plan de communication -Elaboration et diffusion des supports de communication -Utilisation des canaux de communication (sketch, site web, les radios, presse écrite, presse en ligne, contractualisation avec les radios locales et les presses écrites et presse en ligne)		
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	-les rapports de consultation qui prennent en compte les préoccupations des acteurs, qui sont validés et mise en ligne		

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

Sous-composante 2a. Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
11	Évaluation et analyse	-Conduite des études thématiques (09) qui ont permis d'identifier et d'analyser les différentes causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. -Ces études ont permis de disposer une banque de données/d'informations fiables sur les moteurs et facteurs de déforestation et de dégradation des forêts au Togo et sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale		
12	Hiérarchisation des Eléments favorables/ défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	Les études thématiques ont permis de catégoriser les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en causes directes (pratiques non durables de l'agriculture, l'exploitation forestière, bois-énergie) et indirectes (urbanisme...).		
13	Liens entre ces éléments favorables /défavorables et les activités de REDD+	Quatre axes ont été retenus : - Axe 1. Promotion d'une agriculture performante à faible impact sur la forêt (05 options stratégiques); - Axe 2. Gestion durable des forêts et accroissement du patrimoine forestier (09 options stratégiques); - Axe 3. Réduction de la pression sur le bois énergie (03 options stratégiques); - Axe 4. Appui à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD+ (08 options stratégiques)		
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	-PND qui intègre la SNREDD+, le code foncier et domaniale l'énergie renouvelable, la politique de création des espaces verts qui intègrent déjà la REDD+		
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	Les dispositions ont plutôt été prises pour renforcer la politique forestière en cours d'élaboration, décret EESS en cours d'adoption		
Sous-composante 2b. Options stratégiques				
16	Sélection et hiérarchisation des Options stratégiques de REDD+	La priorisation des options stratégiques a été faite de manière participative à travers les ateliers de consultation avec l'ensemble des parties prenantes		

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
17	Évaluation de la faisabilité	L'évaluation de la faisabilité a été faite à travers l'EESS qui a permis d'identifier de façon participative les impacts négatifs et positifs potentiels de chaque option stratégique dans la version 1 de la SN REDD+. Ceci a permis d'affiner les options retenues pour avoir la version définitive		
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	PND qui intègre la SNREDD+, élaboration d'un code foncier et domanial, adoption d'un décret sur les énergies renouvelables (AT2ER), la politique de création des espaces verts qui intègrent déjà la REDD+, la politique forestière en cours d'élaboration, la préparation d'un décret sur les EESS		
Sous-composante 2c. Cadre de mise en œuvre				
19	Adoption et application de lois et de réglementations	Les options stratégiques ont entraîné des réformes de cadres législatifs et réglementaires dans certains secteurs (adoption du code foncier et domanial 2018, décret portant création de l'AT2ER en matière de l'énergie et adoption de la politique en matière d'espace vert dans le secteur de l'urbanisme ; Réformes en cours : décret EESS en cours d'adoption, révision du code forestier en cours, élaboration de la politique forestière en cours, processus d'élaboration de la loi sur l'agro-foncier		
20	Directives de mise en œuvre	Le plan cadre de gestion environnementale et sociale, le MGP, le MPB		
21	Mécanisme de partage des avantages	Existence du mécanisme élaboré de manière participative		
22	Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+	Le contrat est signé avec un cabinet et le processus de mise en place dudit registre du système national est en cours	Un retard dans la mise en place de ce registre	Accélérer le processus
Sous-composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux				

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	L'EESS a été faite à travers les ateliers de consultation préfectoraux, régionaux et national, ce qui a permis de faire l'évaluation des impacts négatifs et positifs potentiels qui a abouti à l'élaboration de quatre instruments (CGES, PGP, CPR et CP)		
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	Sur la base des résultats et des conclusions de l'EESS, les options stratégiques ont été revues et affinées pour produire la version 2 de la stratégie nationale REDD+ qui à son tour a fait l'objet des ateliers de validation d'une version finale		
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	Ce cadre existe et comporte les différents outils (04) de sauvegarde environnementale et sociale (PGES, PCGS, PAR		

Composante 3 : Niveau de référence des émission

26	Démonstration de la méthode			
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national			
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC			

Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

Sous-composante 4a : Système National de Suivi Forestier

29	Explication de la méthode de suivi			
30	Démonstration des premières phases d'application			
31	Dispositifs et capacités institutionnels			

Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, autres impacts, gouvernance et sauvegardes

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents			
33	Suivi, notification et échange d'informations			
34	Dispositifs et capacités institutionnels			

Annexes

- Liste de présence